

Alain Orsoni partie civile contre ses agresseurs présumés

MARSEILLE, 23 mars 2010 (AFP) -

L'ancien leader nationaliste corse, Alain Orsoni, s'est constitué partie civile dans un dossier instruit par la Juridiction interrégionale spécialisée (Jirs) de Marseille concernant un projet d'assassinat à son encontre, déjoué en août 2008, a-t-on appris mardi de sources concordantes.

M. Orsoni, président du club de football de l'AC Ajaccio, est actuellement détenu dans un autre dossier instruit par la Jirs.

"Cela démontre que la tentative d'élimination d'Alain Orsoni est prise au sérieux par ses défenseurs, qui estiment que dans d'autres dossiers, policiers et magistrats, travaillent uniquement contre leur client", a commenté une source proche de l'enquête.

M. Orsoni, en détention provisoire depuis neuf mois au Pontet (Vaucluse) dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat de Thierry Castola en Corse-du-Sud en janvier 2009, a demandé plusieurs fois à être remis en liberté en dénonçant un acharnement judiciaire à son encontre. En grève de la faim depuis le 4 mars, il a perdu sept kilos, a précisé mardi son avocat, Antoine Sollacaro, à l'AFP.

"Depuis le début de son incarcération, on fait allusion à des éléments qui relèvent d'autres procédures. On a donc demandé à ce que ces éléments soient versés au dossier dans lequel il est mis en cause, mais on nous l'a refusé. Comme on ne peut avoir accès qu'à son dossier (celui où il est victime, ndlr), on s'est constitué partie civile", a expliqué Me Sollacaro.

La Ligue des droits de l'Homme avait protesté le 15 mars contre la situation de M. Orsoni, dénonçant une "justice d'exception".

Les dossiers Orsoni et Castola figurent parmi une trentaine d'affaires touchant au grand banditisme corse instruites par la Jirs sur fond de règlements de comptes à répétition depuis quatre ans.

Deux des personnes soupçonnées d'avoir voulu tuer M. Orsoni, Pascal Porri et Stéphane Raybier, doivent solliciter mercredi leur remise en liberté devant la chambre de l'instruction de la cour d'appel d'Aix-en-Provence.

La semaine dernière, celle-ci a remis en liberté Antoine Quilichini dans une autre affaire : l'assassinat en juin 2008 de Jean-Claude Colonna, cousin de "Jean-Jé" Colonna, parrain présumé du sud de la Corse décédé accidentellement en 2006.

© AFP.

Tous droits de reproduction et de représentation réservés.

Toutes les informations reproduites dans cette rubrique (ou sur cette page selon le cas) sont protégées par des droits de propriété intellectuelle détenus par l'AFP. Par conséquent, aucune de ces informations ne peut être reproduite, modifiée, rediffusée, traduite, exploitée commercialement ou réutilisée de quelque manière que se soit sans l'accord préalable écrit de l'AFP. L'AFP ne pourra être tenue pour responsable des délais, erreurs, omissions qui ne peuvent être exclus, ni des conséquences des actions ou transactions effectuées sur la base de ces informations.